



RÉSIDENCE D'ARTISTES ATELIER DE LINDRE-BASSE

APPEL A CANDIDATURE : SAISON 2018-2019

Le centre d'art contemporain - la synagogue de Delme gère en étroite collaboration avec la commune de Lindre-Basse et le Parc Naturel Régional de Lorraine, un programme de résidences d'artistes, dans l'ancien presbytère de Lindre-Basse, spécialement réaménagé en atelier-logement.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les artistes sont sélectionnés sur dossier et sur projet. Aucune thématique ou médium n'est imposé. Les artistes sont invités à formuler leur projet en motivant l'intérêt d'une résidence pour la réalisation de celui-ci. Néanmoins, les projets impliquant un **travail en relation avec le territoire** (entendu au sens le plus large) ainsi que les **projets collaboratifs** (entre artistes de même discipline ou de disciplines différentes) seront encouragés. Selon les cas, une diffusion du travail réalisé peut-être envisagée avec des structures partenaires à l'issue de la résidence.

Les artistes sélectionnés seront amenés à rencontrer ponctuellement la population locale dans le cadre d'actions de sensibilisation du centre d'art.

LOCALISATION ET DESCRIPTION DE L'ATELIER-RÉSIDENCE

L'atelier-logement est localisé au cœur du village de Lindre-Basse (300 habitants), dans le Parc Naturel Régional de Lorraine et à deux kilomètres de Dieuze (4000 habitants), en Moselle. Le domaine de Lindre-Basse est un vaste espace naturel constitué autour d'un étang, qui développe une activité piscicole et ornithologique. Il faut compter une heure pour rejoindre Metz et Strasbourg, environ 40 minutes pour Nancy. **À noter que la résidence se situe à une demi-heure en voiture du centre d'art de Delme et par conséquent le résident ne vit pas au quotidien avec l'équipe du centre d'art.**

D'une surface d'environ 70m² et une hauteur sous plafond de 6m, l'atelier est équipé d'établis, de tables, d'un point d'eau et de matériel de base que vient compléter, selon les besoins, un outillage mis à disposition par le centre d'art. Il dispose d'un sol en béton, d'une baie vitrée, de portes larges et d'un système de levage à télécommande. Il est également équipé d'une ligne téléphonique et d'une connexion Internet haut débit. Un ordinateur Mac, une imprimante et un scanner sont à la disposition des résidents.

Le logement est composé de deux chambres avec deux salles de bains attenantes, d'un salon-mezzanine donnant sur l'atelier, d'une cuisine et d'un jardin.



Ouverture d'atelier d'Antonio Contador et de Carla Cruz, Lindre-Basse, avril 2017.



Ouverture d'atelier d'Éléonore False, août 2017, Lindre-Basse.



Romuald Dumas-Jandolo.
Vue de l'atelier.
Résidence à Lindre-Basse de mars à mai 2018.
Photo : Romuald Dumas-Jandolo.



RÉSIDENCE D'ARTISTES ATELIER DE LINDRE-BASSE



Vue de l'atelier

MODALITÉS DU PROGRAMME DE RÉSIDENCE

La durée moyenne effective est de 10 semaines minimum à répartir sur une période de 3 mois.

- première résidence : septembre - novembre 2018
 - deuxième résidence : mars - mai 2019
 - troisième résidence : juin - août 2019
- (dates indicatives, des aménagements sont envisageables)

Pour mener à bien son projet, l'artiste reçoit une allocation de résidence d'un montant de 2000 euros et un budget de production d'un montant de 2000 euros. Ce dernier n'est alloué que dans le cas d'une production réalisée dans le cadre de la résidence, ou en lien avec celle-ci.

Un véhicule est fortement conseillé, Lindre-Basse étant relativement isolé et peu de transports en commun permettent de relier le village aux villes telles que Metz ou Nancy. La résidence se trouve à 30 min en voiture de Delme et nécessite de la part des artistes un minimum d'autonomie au quotidien, puisque l'équipe du centre d'art travaille géographiquement sur un autre site que celui de la résidence.

La maîtrise orale du Français est également nécessaire.

La résidence ne donne pas lieu à une exposition au centre d'art mais à une ouverture d'atelier programmée en fin de résidence.



DOSSIER DE CANDIDATURE

Pour être recevables, les candidats devront fournir un dossier comprenant :

- le formulaire ci-joint avec le projet que l'artiste souhaite développer pour une résidence à Lindre-Basse
- portfolio
- CV
- éventuellement en complément : revue de presse

DATE LIMITE D'ENVOI DE VOTRE DOSSIER : 20 MAI À MINUIT

Cette date est impérative. Aucun dossier reçu ultérieurement ne sera examiné. Les sélections auront lieu fin juin, les artistes non retenus seront avertis par mail.

ENVOI DES CANDIDATURES ET RENSEIGNEMENTS

Les candidatures doivent être envoyées par mail uniquement, à l'adresse suivante : info@cac-synagoguedelme.org,

en précisant dans l'objet du mail : « CANDIDATURE RESIDENCE DE LINDRE BASSE »

L'ensemble des documents joints au mail ne doit pas dépasser 20 Mo et l'ensemble des documents doit être envoyé au format pdf.

Pour tout renseignement complémentaire contacter Camille Grasser-coordinatrice de la résidence : publics@cac-synagoguedelme.org / 03 87 01 43 42



Résidence Lindre-Basse, CAC - la synagogue de Delme, 2017. Photo : O.H. Dancy.



Résidence Lindre-Basse, CAC - la synagogue de Delme, 2017. Photo : O.H. Dancy.